

PUBLICATION IMMÉDIATE

LE PERSONNEL DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS EST LIBRE DE S'EXPRIMER PUBLIQUEMENT

Sherbrooke, le 20 décembre 2019 – La direction du CIUSSS de l'Estrie – CHUS tient à rassurer la population et les membres de sa communauté : les employés sont tout à fait libres de s'exprimer publiquement dans la mesure où cette initiative se fait en tout respect des usagers, de leurs proches ou de leurs collègues.

Au CIUSSS de l'Estrie – CHUS, on souhaite une culture et un environnement où le personnel peut s'exprimer en tout respect des valeurs de l'établissement, dont celle de l'humanisme.

Sans commenter le cas précis d'un employé récemment suspendu pour la durée de l'enquête et de l'analyse de la situation, M. Stéphane Tétreault, directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, précise : « *Notre personnel ne reçoit pas de mesures disciplinaires pour s'être exprimé sur la place publique, toutefois nous ne pouvons accepter des propos ou des gestes qui démontrent un manque de respect envers les usagers ou des collègues.* »

Le rôle de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est de soutenir les usagers et leurs proches malgré toute la complexité de leur état de santé.

- 30 -

Pour renseignements :

Annie-Andrée Émond

Adjointe à la directrice responsable des communications

819 574-6545